

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal
tenue le 7 septembre 2010
(convoquée le 30 août 2010)

Présidence : Madame Évelyne GIRARDIN, maire

Présents : Madame BAUDET, adjointe Messieurs SENEZE et DEROUET ,
adjoint. Mesdames LE NENAON et JAILLET. Messieurs JONQUET, LENAIN,
PELTIER, POTTIER, DESHAYES

Absent : Monsieur Yannick MENARD

Invités : M.BAYERT, président du SITE, M.GODEFROY, directeur du SITE,
M.HOMER, responsable de l'agence VEOLIA de LISIEUX et Madame MAHE,
Trésorier.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SENEZE

Ouverture de la séance à 18h30

Ordre du jour :

- approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2010
- rapport annuel du SITE
- délibération pour la demande d'adhésion au SITE des communes du SICEVO avec intervention de M.BAEYAERT, président du SITE et de M.GODEFROY, Directeur.
- rapport annuel de VEOLIA
- Rapport annuel du SIDMA, ordures ménagères.
- demande de subvention au Conseil Général pour création aire de jeux (politiques globales).
- informations du Maire
- Questions diverses
- Agenda

Le compte rendu de la réunion du 7 juin est adopté à la majorité.

DEMANDES d'ADHESION des ANCIENNES COMMUNES DU SICEVO au SITE

A la demande de Madame GIRARDIN, M.BAYERT et GODEFROY donnent l'historique rapide du dossier du SICEVO concernant les communes de Mesnil Guillaume, la Chapelle Yvon, St Denis de Mailloc, St Jean de Livet, St Julien de Mailloc, St Martin de Mailloc, St Pierre de Mailloc et Tordouet et St Cyr du Ronceray. Madame MAHE explique au Conseil Municipal les incidences financières au niveau du SITE, si cette structure reprenait à son compte l'assainissement des communes ci-dessus citées.

Après différents échanges et explications, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SITE des anciennes communes du SICEVO, selon la délibération suivante :

« Pour faire suite au comité syndical du SITE en date du 17 décembre 2009, et après présentation au SICEVO en date du 29 avril 2010 des modalités techniques et financières d'un éventuel rapprochement entre les communes constituant le syndicat « SICEVO » et le SITE, ces communes ont décidé la dissolution du SICEVO et ont demandé individuellement leur adhésion au SITE.

Ces adhésions pourraient se faire selon les modalités suivantes :

- maintien de la participation annuelle des communes à hauteur de 8 euros par habitant jusqu'en 2014.

- lissage de la redevance de ces communes pour atteindre le montant de celle du SITE en 2014.

- révision des tranches de travaux restants à réaliser en fonction du coût moyen d'un branchement.

- aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% de subventions, 15% d'avances remboursables sans intérêt sur 15 ans, et ce jusqu'à la fin du programme de travaux

- transfert des actifs et passifs avec mise en détachement du personnel technique.

En conséquence,

VU les demandes d'adhésion présentées par les communes de La Chapelle Yvon en date du 21 mai 2010, du Mesnil Guillaume en date du 4 main 2010, de Saint Denis de Mailloc en date du 11 mai 2010, de Saint Jean de Livet en date du 27 mai 2010, de Saint Julien de Mailloc en date du 21 mai 2010, de Saint Martin de Mailloc en date du 11 mai 2010, de Saint Pierre de Mailloc en date du 20 mai 2010, de Tordouet en date du 25 mai 2010

Après exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE l'adhésion au SITE des communes de la Chapelle Yvon, Le Mesnil Guillaume, Saint Denis de Mailloc, Saint Jean de Livet, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Tordouet. »

EPANDAGE de BOUES

Monsieur GODEFROY, directeur du SITE, présent à cette réunion pour expliquer le dossier du SICEVO, présente également le dossier soumis à enquête publique, du 20 septembre au 20 octobre inclus, pour l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration de LISIEUX. Monsieur LE JEMTEL Guillaume est nommé en qualité de commissaire-enquêteur. Les conseils municipaux des différentes communes concernées par cette enquête, dont celle de ST MARTIN DE LA LIEUE, sont appelés à formuler un avis sur la demande en cours et délibération devra être transmise pour avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Ce dossier est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

RAPPORT ANNUEL VEOLIA- DISTRIBUTION EAU

- Les chiffres du service

Nombre d'abonnés stable : 2009 : 302 abonnés 2008 : 302 abonnés
Consommation : 12 abonnés ont consommé plus de 300 m3 alors que la consommation moyenne s'établit en 2009 à 105m3 et en 2008 à 112 m3 par abonné (moyenne nationale 120 m3).

Prix de l'eau : tarification par tranches conformément à l'avenant n°1 exécutoire à compter du

19 février 2009

Frais divers, tous clients (TVA 5,5 %)

- Frais d'accès au service 46,52 € HT Frais de fermeture ou réouverture
55,82 € HT
- Frais de pose clapet anti-retour 41,78 € HT Frais accès service avec pose compteur
70,77 € HT

- Qualité de l'eau

L'eau distribuée est excellente tant du point de vue bactériologique que physico-chimique.
(analyses réalisées par un laboratoire d'auto contrôle accrédité)

- Installation de distribution et de production

Rendement du réseau 89.2% (objectif contractuel 89 %)

Age moyen des compteurs 6 ans - Taux moyen de renouvellement des canalisations 0 %

Entretien courant réalisé en 2009: nettoyage réservoir le 24 septembre, 7 purges de réseau, 4 fuites réparées, 122 compteurs remplacés, 24 boucles à clé mises à niveau dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, 7 vannes prioritaires vérifiées, 1 renouvelée, 25 robinets d'arrêt avant compteur remplacés (, vérification des 14 poteaux incendies, 1 débitmètre de fuite installé.

- Continuité du service – qualité de la desserte

Le fonctionnement du réseau est bon, pression correcte sur l'ensemble du réseau, capacité de production et de stockage suffisante

Impayés 1 an après émission des factures : 1 211 € sur un montant facturé de 83 960 €

- Axes de progrès

- Définir un plan pluriannuel de réhabilitation des ouvrages
- Sécuriser l'alimentation en eau, réservoir et réseau.

Détail des reversements à la collectivité

Facturation du 1 ^{er} juin 2008 au 30 novembre 2008	versement 3680,55 € le 18
février 2009	
Facturation du 1 ^{er} décembre 2008 au 31 mai 2009	versement 4686,60 € le 19
août 2009	

RAPPORT ANNUEL du SITE

Le SITE (Syndicat intercommunal de traitement des eaux) a été créé en décembre 1997, pour l'agglomération lexovienne entre les communes de BEUVILLERS, GLOS, HERMIVAL, LISIEUX, OUILLY, ROCQUES, SAINT DESIR et ST MARTIN DE LA LIEUE.

En décembre 2005, le syndicat s'est transformé en syndicat mixte et a accueilli les collectivités de : COURTONNE LA MEURDRAC, COURTONNE LES DEUX EGLISES, LESSARD ET LE CHENE, LE MESNIL EUDES, LE MESNIL SIMON, LES MONCEAUX, PRETREVILLE, ST GERMAIN DE LIVET, ST PIERRE DES IFS et la C.D.C de MOYAUX pour la compétence « assainissement non collectif ».

En février 2008, ST GERMAIN DE LIVET a adhéré à la compétence « assainissement collectif ».

La population totale du SITE est de 39.417 habitants.

COMPETENCES DU SYNDICAT

- gestion, création et extension des réseaux de collecte des eaux usées.
- gestion, création, et extension des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs (SPANC).

LE SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VEOLIA EAU assure au titre d'un contrat d'affermage de 12 ans l'exploitation du service pour les réseaux eaux usées et pluviales des communes citées précédemment. Le SITE assure en régie la gestion de la station d'épuration à LISIEUX.

Il y a 152.598 m de réseau gravitaire, 16.206 m de canalisation de refoulement et 30 postes de refoulement.

Le volume d'eau potable assainie en 2009 est de 1.389.244 m³ (baisse).

En 2009, 10 entreprises ont signé une autorisation de déversement de leurs effluents industriels.

1.528.379 m³ d'eaux usées ont été traitées, 800 tonnes de matières sèches de boues ont été produites, soit 3.504 tonnes de boues chaulées destinées à la valorisation en agriculture, 119 tonnes de sables lavés produits, et 115 tonnes de refus de dégrillage envoyés en centre d'enfouissement

INDICATEURS FINANCIERS

La prestation facturée aux usagers est une redevance indexée sur le volume d'eau consommée; il y a la part fermière et la part syndicale.

Le montant de la part fermière est fixé par un contrat de délégation de service public, révisable chaque année. Le montant est de 0,3469€ HT le m³ au 1^{er} janvier 2009 et 0,3499€ HT le m³ au 1^{er} janvier 2010.

Le tarif de la redevance assainissement collectif, part syndicale, est de 0,8427€/m³ au 1^{er} janvier 2010.

INDICATEURS de PERFORMANCE

51.796 m de réseaux ont été curés

4.173 mètres de réseaux ont été inspectés par la caméra.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,64% sur les 5 dernières années. 100% des boues produites étaient conformes aux seuils fixés par l'arrêté de janvier 1998.

Taux d'impayés sur les factures d'eau : 0,5%

INVESTISSEMENT 2009

531.849€ de travaux sont prévus

LE SPANC

Mode de gestion : c'est le SITE qui assure en régie l'ensemble des missions.

La population desservie est estimée à 9510 habitants.

Au 31 décembre 2009, 3.773 contrôles diagnostic ont été réalisés, soit 90% des habitations desservies en assainissement non collectifs.

INDICATEURS FINANCIERS

Redevance assainissement non collectif 25€ HT/an

Taxe diagnostic de l'existant 46€HT

Taxe instruction permis de construire 100,33€ HT

Il a été instauré une pénalité de 50€ par refus de contrôle.

INDICATEURS de PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 44%

RAPPORT ANNUEL du SIDMA

Ce syndicat a été créé en 1974. Ses statuts ont été modifiés en octobre 2003, le syndicat est alors devenu un syndicat mixte avec la nouvelle appellation SIDMA Cœur Pays d'Auge. Il exerce pour l'ensemble de ses adhérents, communes ou communautés de communes, les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat regroupe au 31 décembre 2009 les membres suivants :

- la communauté de communes Lisieux Pays d'Auge
- la communauté de communes de Cambremer, à l'exception des communes de Beuvron en Auge, Drubec et Notre Dame de Livaye,
- toutes les communes de la communauté de communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge,
- douze communes de la communauté de communes du pays de l'Orbiquet

Soit un total de 51.761 habitants.

La collecte des déchets ménagers et des emballages (sacs jaunes) est effectuée en porte à porte par benne bi-compartmentée une fois par semaine pour les ordures non triées et les emballages triés.

La société Véolia propreté est titulaire de la collecte, de la gestion du quai de transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés et du carton, jusqu'au 17 février 2014

Les déchets non recyclables sont enfouis en centre d'enfouissement technique à BILLY, à Cauvicourt ou à Livry situés dans le Calvados. Les déchets recyclables (sacs jaunes) sont repris par les filières suivantes Acier : Arcelor, Aluminium : Affimet Plastiques : Valorplast Cartons : Smurfitt Briques : DHP

Les habitants du SIDMA produisent 325kg par an et par habitant de déchets ménagers, cela représente une baisse de 14% sur 10 ans.

DEMANDE DE SUBVENTION pour AIRE de LOISIRS

Suite au souhait de la population, et après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre en place une aire de loisirs pour enfants sur le terrain communal situé entre le groupe scolaire et la salle polyvalente.

Le devis présenté pour ce programme s'élève à la somme de 16.964€ H.T

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition et la mise en place de cette aide de loisirs

- sollicite une aide du Conseil Général au titre de des politiques globales, domaine du sport.

INFORMATIONS du MAIRE

- * rentrée scolaire : 131 élèves répartis en 6 classe dont deux maternelles. Les travaux de rénovation de la cantine ont été effectués en juillet à la grande satisfaction de tous.
- * église : l'inventaire a été effectué par l'association Patrimoine Cultuel et Art Sacré en Pays d'Auge. Remerciements à Mme MATHIEN qui a apporté sa collaboration. Dans le cadre des journées du patrimoine, l'église sera ouverte au public le dimanche 19 septembre de 14h à 19h.
- * la commission « communication » se réunira en mairie le 21 septembre à 17 heures.
- * délégués du SDEC : titulaire Patrick DEROUET, suppléant Jean-Louis SENEZE (en remplacement de M.Yannick MENARD)
- * Madame le Maire informe le conseil municipal des incivilités de plusieurs jeunes de la commune constatées durant la période estivale.
- * agenda

- 9 sept	réunion PLU
- 12 sept	brocante
- 19 sept	journée du patrimoine
- 25 sept	voyage des Anciens à Versailles
- 23 sept	réunion de travail du Conseil Municipal
- 21 sept	réunion commission communication
- 4 oct.	présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes
- 10 oct.	repas des Aînés
- 11 oct.	réunion du Conseil Municipal
- 2 novembre	réunion Communauté de communes (projet de territoire)
- 18 nov.	soirée Beaujolais (ACSEL)
- 22 nov.	réunion du Conseil Municipal
- 15 décembre	soirée des bénévoles
- 17 décembre	Noël des employés communaux
- 18 déc.	Repas du conseil municipal
- 7 janvier	Vœux du Maire

La séance est levée à 21 heures 45